

FUMONS TOUS
les meilleurs cigares
DIXIE,
CAMILLO
ET POLO

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

FUMONS TOUS
les meilleurs cigares
DIXIE,
CAMILLO
ET POLO

Vol. 2—No. 34—Québec, 25 Janvier 1908

Abonnement : \$1.00 par an. 1 cent le numéro.
Tarif d'Annonces : 1ère insertion, 15c. la ligne, 2ème insertion, 10c. la ligne.

Imprimé par la Compagnie Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



"CAVEANT CONSULES"

M. Roger LaRue, l'un des chefs de la maison Thibaut Frère & Cie, (l'une des plus anciennes et des plus importantes maisons de gros de la vieille capitale), et membre de la Commission du Havre, nous adresse la lettre suivante, que nous publions avec plaisir. Ce franc-parler causera peut-être quelques émotions, mais nous croyons qu'il aura un effet salutaire.

Monsieur le rédacteur,
Il est grand temps d'élever la voix pour donner expression au sentiment pénible qu'éprouvent un grand nombre, j'oserais dire la majorité des libéraux de Québec. Depuis la mort du regretté Ernest Pacaud et depuis le départ de sir Charles Fitzpatrick et de l'hon. S. N. Parent, il n'y a plus à vrai dire de parti, il n'y a plus que des factions, et l'une de ces factions pactise ouvertement avec nos adversaires, au vu et au su et avec l'encouragement des chefs. Des chefs ! il n'y en a plus guère à Québec.

Puisque personne n'ose dire tout haut ce que tous pensent tout bas, je crois rendre un service public en élevant la voix. Il n'est pas juste que la Vigie reste seule au blanc et passe pour être isolée, tandis qu'en réalité la masse de nos amis pense comme elle sur la question politique et municipale.

Ce n'est pas uniquement au point de vue du parti que je proteste contre le désarroi où nous laissons patager nos chefs ; la ville, nos plus chers intérêts, en souffrent plus que tout le reste. Jusqu'à ces dernières années, Québec marchait de l'avant. Mais depuis une couple d'années, rien ne se fait. Les affaires sérieuses, celles qui touchent au commerce, à l'aménagement du port, la ligne du Pont à Québec, les "terminaux", la gare centrale, tout cela est arrêté. La catastrophe du Pont est d'hier, et nous sommes encore sous le coup de la consternation causée par cet épouvantable malheur ; elle n'est donc pas la cause première d'un piteux état sur place qui dure depuis deux ans. Que font nos députés ? Où sont-ils ? Qui en entend parler ? Quels sont les projets auxquels ils travaillent et attachent leur nom ? Franchement, c'est à se demander si Québec a des représentants dans le Parlement. Nous n'avons pas même un ministre pour nous représenter activement, dans les détails, car on sait que sir Wilfrid n'a assez de s'occuper de la haute politique.

Il est temps de sortir de cette in-

guifiance, et de forcer nos chefs à ouvrir les yeux sur ce qui se passe ici. Il est temps qu'ils sachent qu'une foule de bons libéraux de Québec sont poussés à l'exaspération et bien déterminés à faire un éclat s'il n'y a pas d'autre remède. Lorsqu'on voit l'organe du parti servir à encenser ses pires adversaires, leur faire des manoums, conspirer ouvertement avec eux, insulter même nos amis parce qu'ils réclament le droit d'avoir une opinion en matières municipales, je dis qu'alors un parti ainsi mené marche à sa ruine. Les dernières élections municipales, l'élection du comté de Québec ont déjà été des avertissements qu'on n'a pas voulu entendre. Il est grand temps de pousser le cri d'alarme. Qu'on n'attende pas qu'il soit trop tard. Les chefs feraient bien de venir voir par eux-mêmes.

Ce n'est pas moi seul qui parle en ce moment ; c'est à la demande des vieux libéraux que cette lettre est écrite. Je n'ai aucune ambition moi-même, et n'entends pas personnellement entreprendre une campagne dans les journaux dans un but politique ou municipal. Seulement j'ai cru devoir, une fois pour toutes, exprimer mon opinion qui est celle de bien d'autres.

ROGER LARUE.

L'honorable M. Devlin et les colons

Parfois les journaux se font l'écho de plaintes de colons, sans que le ministre de la Colonisation connaisse les griefs que ceux-ci peuvent avoir à invoquer ; souvent même on se contente de citer la région sans donner les noms des plaignants.

On comprend qu'il est impossible pour un ministre, quelles que soient son activité et sa bonne volonté, de découvrir dans une province aussi vaste que la nôtre ceux qui peuvent avoir à se plaindre. Aussi, l'hon. Ministre de la Colonisation, M. Devlin, a-t-il touché la note juste lorsqu'il demandait l'autre soir au club Letellier que l'on veuille bien s'adresser directement au département de la Colonisation.

Depuis que je suis ministre, a-t-il dit en substance, je n'ai reçu aucune plainte sérieuse.

« Avant de s'adresser aux journaux, les colons feraient mieux de s'adresser à moi, je suis prêt à faire pour eux mon devoir et tout mon devoir, je suis prêt à protéger le colon contre n'importe qui, capitalistes ou autres.

« Je connais les difficultés qu'ont les défricheurs du sol et je veux les aider par tous les moyens que non seulement la loi, mais aussi les sympathies que j'ai pour eux mettent à ma disposition. »

Encore une fois, M. Devlin a touché la note juste et les colons qui ont le temps d'écrire pour se plaindre aux journaux feront mieux dans l'avenir de s'adresser directement à l'hon. M. Devlin, qui a surtout à cœur de leur rendre justice.

C'est d'ailleurs le moyen le plus sûr pour le colon d'arriver à ses fins. L'hon. M. Devlin, qui a été informé de certaines plaintes sur le chemin Gouin, est parti pour le Témiscamingue pour se rendre compte par lui-même de la situation.

LA CONSPIRATION

Nous avons reproduit dans le texte anglais un flamboyant article du Daily Telegraph au sujet de l'enquête commencée à Ottawa à la demande de la "Ross Rifle Company."

On trouvera en 2e page la traduction de ce vibrant appel qui, joint aux nôtres, ne restera pas sans réponse.

Avis important

Tous ceux qui s'intéressent au maintien de l'Armurerie Ross à Québec sont priés de noter qu'à part la presse anglaise, la Vigie est le seul journal qui donne tous les détails de l'enquête actuellement en cours à Ottawa.

Pour information sur le sujet, nos concitoyens n'ont donc qu'à demander la Vigie aux dépôts de journaux.

LE COMLOT CONTRE L'ARMURERIE ROSS

Fusil condamné on ne peut dire pourquoi

80 CHANGEMENTS EXIGES DU FUSIL ROSS

Une pression de 35 tonnes au pouce

LE CONSEIL DE MILICE LÈVE L'EMBARGO

UN GENERAL QUI IGNORE BIEN DES CHOSES

Disparition mystérieuse du fusil modèle

L'enquête sur le contrat "Ross Rifle" a été reprise lundi 20 devant le comité des comptes publics. M. Wallace Nesbitt, C.R., qui comparait de nouveau pour la Compagnie a demandé de considérer sa déclaration antérieure devant le comité comme faite sous serment. Il a aussi donné le nom de la personne qui est allée à Toronto le 7 octobre dernier lui intimant que la compagnie ferait mieux de se retirer des affaires attendu qu'elle n'aurait plus une seule commande : c'est M. F. O. Lewis de Montréal, agent de la Birmingham Small Arms Co.

Le brigadier général Cotton est ensuite entendu comme témoin. On lui demande s'il a eu connaissance de quelque influence induite expliquant le rejet de tant de carabines Ross. Il répond qu'il n'en a entendu parler que dernièrement. Il dit qu'il n'avait pas d'étalon pour faire l'examen des carabines du modèle 2 et qu'il en avait souvent demandé.

—N'est-il pas vrai que la compagnie nous a offert leur propre étalon ? demanda sir Frederick Borden. Le général répondit affirmativement. C'est à lui que furent remis tous les rapports d'officiers condamnant les carabines Ross et qu'il soumit au Conseil de Milice. On produit au témoin sa lettre du 17 février 1906 dans laquelle il signalait à l'attention du colonel Cartwright le grand nombre de défauts constatés et ordonnait qu'aucun autre fusil modèle 2 ne fût à l'avenir accepté avant plus ample informé.

Le général Cotton, quand on lui demanda sur quoi il avait fondé cette conclusion, se rappelle avoir écrit la lettre, mais ne peut définir les raisons qui la lui ont fait écrire, sinon qu'il devait y avoir des défauts et que le ministre se proposait de nommer une commission pour examiner le fusil tel que remodelé.

M. Nesbitt extrait du dossier une lettre du colonel Cartwright, inspecteur de mousqueterie, dans lequel il dit au général Cotton : "Quant à ces défauts, je ne puis absolument pas m'en rendre compte et je considère le fusil modèle 2 qu'on vient d'envoyer à Ottawa comme une arme excellente et sans défaut."

M. Nesbitt donne lecture d'une liste de quatre-vingts changements ordonnés par le département au fusil modèle 2, dont deux seulement étaient à la demande de sir Charles Ross. On attire aussi l'attention du général sur son rapport de juillet 1906, dans lequel, au sujet des plaintes formulées contre le fusil, il recommande une inspection plus sévère comme étant absolument nécessaire.

Quand on lui demanda comment il se faisait qu'après qu'il eût refusé d'accepter le fusil, la livraison avait été ensuite reprise, le général dit que ce fut sur une décision du Conseil de la Milice.

Sir Frederick Borden explique alors que l'acceptation des fusils avait été suspendue jusqu'à ce qu'une enquête complète eût été faite et que tout le Conseil de Milice, y compris le général Lake, était allé à Québec, avait longuement interrogé l'inspecteur des petites armes, visité la fabrique et décidé que, vu les déclarations de l'inspecteur et les arrangements locaux de l'usine, on pouvait reprendre la livraison des carabines.

Le col. Hughes. — En d'autres termes, le Conseil a constaté que toute cette agitation était une chicanerie de boutiques.

Sir Frederick Borden. — Je n'ai pas dit cela.

Le colonel Hughes. — Je le dis ! Le témoin est ensuite longuement interrogé sur les détails techniques des changements apportés à la hausse du fusil.

Mardi 21—Le brigadier général Cotton est de nouveau sur la sellette. Il dit qu'il ne faut pas croire que tous les 80 changements apportés au fusil ont été commandés par le département de la Milice, trois des plus importants ayant été opérés par la Compagnie Ross elle-même. M. Northrup lui ayant demandé s'il y avait quelques pièces de la carabine Ross manufacturées en entier au Canada, le général répondit : "Cela dépend de ce que vous voulez dire par le mot manufacturé."

Sir Frederick Borden. — Y a-t-il une seule armurerie au monde qui commence la fabrication du canon de fusil, autrement qu'à même l'acier en lingot ?

Le général. — Il n'y en a pas. M. Nesbitt. — Le bois du fût est-il canadien ? Est-ce que tous les bois de fusils en tous pays ne sont pas importés d'Italie ou d'Espagne ?

Le général. — Tous sont importés. Le colonel Hughes fait remarquer qu'il n'y a eu que quelques pièces et certains ressorts qui ont été importés d'Angleterre à l'état fini.

Il demande au témoin s'il savait qu'entre les modèles 1 et 2 la carabine Lee-Enfield n'a pas subi moins de 122 modifications, ce que le témoin admet.

Le général s'étant permis dans le cours de son témoignage quelques remarques désagréables pour le colonel Robert Cartwright, l'inspecteur des petites armes, le ministre lui a demandé si le colonel Cartwright n'était pas sous ses ordres, et s'il ne pouvait pas le ramener à la discipline. Le témoin répondit : Oui, il était sous mes ordres seul.

Transquestionné par M. Nesbitt, le général admet n'être pas un expert en armurerie et n'a pas la prétention d'être familier avec les détails de cette fabrication. Il rappelle qu'en 1900 le bureau de la Guerre en Angleterre avait refusé de permettre davantage la vente des carabines au Canada, sir Frederick Borden avait fait des efforts répétés pour attirer au Canada quelques armureries anglaises.

Il ignore si sir Charles Ross s'était servi d'une de ses propres carabines pendant la guerre sud-africaine ; il ignore de même que la carabine autrichienne est une reproduction de la carabine Ross.

Sir Frederick Borden fait alors une déclaration importante. C'est que pendant un certain temps on était très opposé en Angleterre à l'établissement d'une armurerie au Canada ; de fait, mention en fut faite à la conférence coloniale il y a cinq ans, mais à la dernière conférence l'an dernier, on constata que le bureau de la Guerre avait changé d'opinion et que c'était maintenant sa politique d'encourager la fabrication des armes dans toutes les colonies au-delà des mers.

Le général Cotton dit ignorer qu'il y ait une différence importante entre les carabines de service et celles de tir et que ce fut la pratique parmi les tireurs experts de Bisley d'employer la longue Lee-Enfield au lieu de la petite arme de service. Il ignorait de même que ce fut la pratique générale dans les armées d'Europe.

Le colonel Hughes. — Comme maître général d'ordonnance, vous paraissiez avoir un grand fonds d'information.

Un autre fait important révélé à l'enquête, c'est que le colonel Cartwright avait écrit à la compagnie Ross qu'un modèle de fusil avait été arrêté après consultation avec le général Cotton et qu'il avait été convenu que ce modèle serait le patron original et serait déposé dans son bureau. Cependant ce fusil modèle a disparu, et le général dut confesser non-seulement qu'il ignorait où il fut, mais que l'inspecteur des petites armes avait dû par suite faire l'épreuve des fusils, non par comparaison avec le modèle, mais au jugé.

M. Baker fit observer que c'était le devoir du maître général d'ordonnance de découvrir ce qu'était devenu le modèle. Il trouvait très curieuse cette disparition d'un patron dont dépendait une dépense de millions de piastres.

Le général Cotton demanda à M. Nesbitt de retirer son insinuation d'un rapport quelconque entre la menace des maisons rivales d'Angleterre et le refus d'accepter les carabines Ross. L'avocat refusa de le faire en disant qu'il n'avait pas encore interrogé tous ses témoins. Il était prêt à retirer l'accusation pour ce qui concernait le général personnellement, mais ne pouvait aller au-delà.

Sir Frederick Borden produisit un rapport de S. Smallwood, armurier-chef à Ottawa, en date du 10 mars 1902, déclarant que la carabine Ross était supérieure à la Lee-Enfield et serait une bonne arme pour notre milice.

Enfin une autre déclaration bien significative, c'est l'admission du général Cotton que la carabine Ross avait eu à subir des épreuves extraordinaires. L'épreuve de 35 tonnes au pouce sur le canon est quelque chose de terrifiant, si l'on considère que le canon de la Lee-Enfield est éprouvé à 16 tonnes seulement.

Commission rogatoire

La commission d'enquête sur l'affaire de l'Abbitibi va-t-elle nommer une commission rogatoire pour aller interroger le baron de l'Épine en Belgique ? Nous le saurons bientôt puisque les plaidoiries pour et contre cette commission rogatoire doivent avoir lieu aujourd'hui même.

Quelle sera la décision des commissaires ? nous ne voulons pas même essayer de la prévoir, la justice devant avoir son action libre, mais à la suite de la lettre de de l'Épine il nous semble permis de faire les réflexions suivantes :

De l'Épine, dans sa lettre, insulte à la justice canadienne et, plus crainctif qu'un homme comme M. Dejarid dont la situation vaut, certes, mille fois mieux que la sienne, et qui ne craint pas de devenir rencontrer nos juges, le baron, comme le nationaliste Mathys, veut être prudent.

Dans le temps, c'est-à-dire en mars dernier, la frayeur l'avait déjà pris, et il ne quittait Island Pond pour rentrer au Canada que sur réception du fameux télégramme signeur Land...

Aujourd'hui il est encore plus crainctif et, comme prudence est mère de sûreté, il préfère rester en Belgique. N'oublions pas aussi que de l'Épine pose dans sa lettre les conditions dans lesquelles il sera interrogé et qu'il annonce que d'ailleurs il n'a rien à ajouter au témoignage qu'il a rendu dans le procès Asselin.

D'un autre côté, n'oublions pas que c'est une affaire civile, que du moins il n'y a aucune procédure criminelle régulièrement engagée, et dès lors quels seront les moyens dont disposera la commission rogatoire pour forcer de l'Épine à répondre ?

Encore une fois, jusqu'ici nous ne voyons pas l'utilité de cette commission rogatoire, et s'il y a des raisons spéciales, nous serons heureux de les connaître.

Ce qui est certain aujourd'hui, c'est que le public est fatigué de cette affaire de l'Abbitibi, son opinion est formée et il ne demande que de ne plus en entendre parler, si l'on n'a rien de nouveau à lui mettre sous les yeux.

Une rétractation en règle

La Patrie fait amende honorable à l'hon. L. A. Taschereau en ces termes :

"Ce que la Patrie a publié après l'assemblée du 5 août, à St-Roch de Québec, a été écrit pour ainsi dire sous la dictée de M. Bourassa, qui prenait alors la responsabilité de ses déclarations. La Patrie n'a jamais pour un instant songé à garantir l'exactitude des faits relatés.

"Nous nous faisons un devoir de dire que les renseignements auxquels nous avons ouvert nos colonnes étaient inexacts et que rien ne justifiait les accusations de désordre portées contre M. Taschereau.

"Nous prions M. Taschereau, qui est un gentilhomme et qui mérite la confiance que M. Gouin vient de lui témoigner en l'appelant dans son cabinet, d'accepter nos plus sincères excuses."

Hier, la Patrie a produit une rétractation devant le tribunal demandant la permission de retirer son plaidoyer et offrant de payer les frais du procès.

On se demande si M. Bourassa a dicté, en même temps que ses mensonges sur le compte d'autrui, les éloges éblouissants qu'il y avait à son adresse dans ce compte-rendu de haute fantaisie.

Questions aux contribuables

Les électeurs qui vont voter pour les Fiset, Verret, Huard, Shink, St-Pierre, Barbeau, etc., vont-ils se souvenir que, si nous avons le gaz à \$1.00 actuellement, c'est que la Vigie a dénoncé leur conduite odieuse dans le marché qu'ils avaient fait avec la Cie du Gaz de Québec ?

Est-ce que l'incapacité, l'incurie, sont des titres suffisants pour être échevin de Québec ?

Est-ce que les \$4,000 que l'on a dépensés pour faire une enquête sur l'administration financière de la ville dans le but de jeter du discrédit sur quelqu'un, mais au risque de ruiner notre crédit, vont être un titre de gloire pour les incapables ? Aux électeurs de le dire.

BOISSON NOUVELLE Non alcoolique, Rafraichissante et Bienfaisante.

Boisson Mousseuse et Pétillante

RECOMMANDEE POUR LA GOUTTE ET LE RHUMATISME

GARANTIE QU'ELLE EST COMPOSÉE DE JUS DE LIMON ET DE LITHINE "LITHIA"

DUPLICATA DU CHAMPAGNE

M. TIMMONS & SON
QUEBEC

La Cie Chs. A. Paquet, Ltee

Planer Embouveteur double surface

Machineries de toutes sortes

Engins, chaudières à vapeur, moteurs à gazoline, planeurs simples et combinés, et autres machines à bois.

Fournitures de moulins, telles que courroies de cuir, de caoutchouc et de canvas (Toile Rouge), arbres de couche (Shafts), suspenseurs (Hangers), poulies, scies de toutes sortes, dents de scie, etc., etc.

Les ordres transmis par télégramme ou téléphone exécutés avec promptitude.

Pony Planer.

VENEZ NOUS VOIR OU ÉCRIVEZ A

Arbre de Scie.

LA GIE CHS. A. PAQUET, LTEE
Nos. 2 et 4, rue St-Joseph, QUEBEC.

Fondée en 1876 Téléphone 2224

Charles Vezina
ENTREPRENEUR

Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur

Posage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Fourniture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés.

PRIX TRES MODERES

117-119 DU PONT, OUE., ATELIER, 124 DU ROI

LAVIGUEUR & HUTCHISON

Importateurs de PIANOS ET D'ORGUES

Seuls représentants à Québec des célèbres pianos Heintzman & Co. (les favoris des artistes) et des merveilleux pianos-pianos de la célèbre marque Autopiano de New-York. Notre assortiment comprend constamment un choix d'instruments de 50 pianos des meilleures marques.

SPECIALITE : — Orgues d'Eglises et de Chapelles.

Nos prix sont les plus bas, notre assortiment le plus considérable et nos termes de paiements les plus faciles.

Lavigueur & Hutchison
81-83 et 85 rue St-Jean = Succursale 54 rue St-Joseph

Une stupéfiante dénonciation qui intéresse Québec

Complot monté contre l'Armurerie Ross par des maisons rivales d'Angleterre—Une enquête à fond s'impose sur-le-champ.

Traduit du Daily Telegraph. Avons-nous enfin le secret de la guerre persistante faite en certains quartiers influents, militaires, officiels et politiques contre la carabine Ross et la compagnie qui la fabrique? La renversante déclaration faite par M. Walter Nesbitt, C.R., le représentant en loi de sir Charles Ross, devant le comité des comptes publics à Ottawa, donne-t-elle enfin la clef de cette campagne de diffamation systématique menée contre cette arme de fabrication canadienne et contre la compagnie fabricante, de cette multitude d'obstacles jetés sur son chemin, des incessantes attaques qui l'ont poursuivie partout? Il ne nous est pas encore possible de donner une réponse définitive à ces questions, qui surgissent naturellement à l'esprit de tous dans le moment; mais, l'expérience passée aidant, nous n'hésitons nullement à croire que les stupéfiantes dénonciations lancées au grand jour par l'avocat de sir Charles Ross sont substantiellement fondées sur des faits.

En résumé, l'accusation comporte que sir Charles Ross et son entreprise sont victimes d'une conspiration ourdie de propos délibéré pour les détruire, par des maisons rivales en Angleterre, et fomentée au Canada par des fonctionnaires et des politiciens; que les officiers qui ont fait des rapports contre l'arme Ross étaient payés pour cela par des fabricants d'armes d'Angleterre, et que, par suite de leurs diffamations, la Cie Ross a été informée en octobre dernier qu'à l'avenir l'inspection de chaque fusil sortant de sa fabrique serait tellement rigoureuse qu'elle ne devait attendre aucune nouvelle commande, de sorte que l'usine serait obligée de fermer ses portes au printemps prochain, à moins qu'elle ne réussisse à étouffer la conspiration montée contre elle.

Il n'est pas nécessaire pour le moment d'entrer dans les détails; il suffit de rattacher divers incidents peut-être déjà oubliés en partie, pour confirmer l'impression qu'il ne s'agit pas ici d'un complot imaginaire, mais d'une affaire bien montée, ayant ses affidés et ses ramifications dans les cercles militaires, officiels, politiques et autres du Canada, qui, agissant les uns sur les autres, sciemment ou non, sont poussés par de sordides mobiles personnels, ou obéissant à des ordres supérieurs, se sont systématiquement ingéniés à décrier la carabine Ross, à en dissimuler les avantages, à y trouver des défauts, à les magnifier à plaisir, afin de la tuer dans l'opinion publique, comme on tue un chien à force de lui donner un mauvais nom.

La première vue, il répugne de croire pour un instant que pareille chose soit possible au Canada; malheureusement, la preuve de circonstance est déjà trop forte; le mécanisme de la carabine Ross a été trop souvent l'objet de secrètes manipulations lors des épreuves; elle a essuyé trop de perfides critiques, absolument suspectes en regard des éloges qu'en faisaient des juges désintéressés et également, sinon plus compétents. Il ne saurait être question de permettre qu'on étouffe ou qu'on intercepte la lumière sur une accusation aussi grave que celle dont est saisi le comité des comptes publics. Le pays ne souffrira qu'on la traite à la légère, encore moins qu'on la déboute sans enquête. Il faut scruter cette affaire à fond, sans crainte et sans faveur pour personne.

De Halifax à Vancouver, tous les Canadiens l'exigent, quelles qu'en soient les conséquences. La dénonciation a été faite sérieusement et délibérément; il faut qu'on y réponde de la même manière. Inutile d'essayer maintenant d'en rire et de la repousser d'un haussement d'épaule. On n'en viendra pas à bout par le ridicule ni l'obstruction. Il n'y a pas là-dedans l'intérêt et l'honneur de Québec seul; l'intérêt et l'honneur du Canada tout entier sont en jeu.

Comme l'Armurerie Ross est installée à Québec et qu'elle a largement contribué à la prospérité locale, notre ville est peut-être plus intéressée que toute autre à voir que rien ne soit épargné pour arriver à la vérité complète en cette affaire, et pour déjouer ce complot néfaste. Dans un pareil moment, le devoir de Québec est tout tracé, de même que celui de ses représentants dans le gouvernement et dans le parlement. Ceux-ci seront jugés, lorsqu'ils viendront devant le peuple, sur l'attitude qu'ils auront prise sur cette question particulière; ce peuple demande impérieusement que l'Armurerie ne soit pas fermée; qu'au contraire ses opérations ne soient pas entravées, gênées ni découragées par des fonctionnaires hostiles, que les produits de cette fabrique soient jugés avec fair play, honnêtement et justement, sur leur réel mérite, par des experts désintéressés, en dehors et indépendamment de notre petit monde officiel, civil ou militaire; enfin, que la question ne soit plus davantage le jouet des politiciens.

Répétons ici ce que nous disions si souvent il y a quelques années lorsqu'il fut question de l'équipement Lewis et que cette invention utile et bien supérieure fut froidement rejetée par un bureau militaire de prétendus experts qui la jugèrent

inférieure à l'équipement Oliver, invention d'un de leurs camarades, officiers dans le Service Impérial; l'accoutrement Oliver coûta une somme énorme au pays, ce qui n'empêcha pas qu'au premier essai qu'on en fit dans le Sud Africain, on dut le mettre de côté. Le temps est arrivé d'émonder les départements militaires du Canada, de les débarrasser de tous ces fossiles qui imaginent que rien de bon ne peut venir de Nazareth, qu'au Canada on ne peut rien faire d'aussi bien qu'en Angleterre. Le Dominion a gaspillé des flots d'or pour satisfaire les dadas de ces grands hommes au détriment de nos gens et de nos industries, et le plus tôt on mettra au rancart ces nuisances publiques, le mieux ce sera pour le pays en général.

Le tabac du pays

Ce que le gouvernement Laurier a fait pour une industrie vraiment nationale.

Extrait des débats de la Chambre des Communes:

M. J. A. DUBEAU (Joliette) demande:

Copie de tous documents, requêtes, mémoires et correspondances reçus par le gouvernement depuis 1904 jusqu'à ce jour, concernant les modifications à faire à la loi du Revenu de l'Intérieur à l'effet de favoriser et de protéger davantage l'industrie du tabac canadien.

Monsieur l'Orateur, la motion que j'ai l'honneur de présenter se rapporte à une industrie d'une importance considérable, non seulement pour le comté de Joliette, et pour d'autres sections de la province de Québec, mais pour toutes les parties du pays où la culture du tabac est florissante.

Avant d'en demander l'adoption, qu'on me permette d'exposer ce qui, dans mon humble opinion, est destiné à favoriser le développement de cette industrie, et à rémunérer davantage ceux qui s'y livrent.

Tout d'abord, pour démontrer à cette Chambre l'importance de cette industrie, je me permettrai de rappeler que nous comptons au Canada vingt-six fabriques qui préparent le tabac de provenance étrangère, et trente-huit, le tabac domestique.

La quantité de tabac fabriqué dans ces établissements se chiffre à environ treize millions quatre cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-neuf livres (13,462,390).

Cependant, cet état de choses n'a pas toujours existé. C'est que depuis quelques années que nos cultivateurs ont développé leurs productions, et que des progrès considérables se sont manifestés dans cette industrie, principalement en ce qui concerne la fabrication du tabac domestique.

En effet, en 1896, notre production du tabac en feuilles s'élevait à environ 1,500,000 livres, tandis qu'elle se chiffre maintenant à environ 12,000,000 de livres.

Il n'y avait alors au pays que dix fabriques de tabac domestique, et vingt-sept de provenance étrangère. Aujourd'hui, comme je le disais au commencement de mes observations, nous en comptons trente-huit de tabac domestique, comprenant celles où l'on confectionne les tabacs mélangés, et vingt-six où l'on fabrique du tabac de provenance étrangère.

Qu'on veuille bien l'observer, le nombre des fabriques de tabac étranger accuse une diminution, tandis que celles où l'on fabrique le tabac indigène est augmenté.

En 1896, on fabriqua avec la feuille de provenance étrangère 9,609,194 livres. D'après le rapport de 1906, la fabrication du tabac de provenance étrangère s'éleva à 7,472,729 livres, soit une diminution de 2,136,465 livres.

Maintenant, en examinant la statistique de la fabrication du tabac canadien, nous sommes heureux de constater une augmentation de 4,622,117 livres. En effet, en 1896, la fabrication du tabac canadien atteignait à peine le chiffre de 474,205 livres, tandis qu'en 1906-1907, il a été fabriqué, comprenant celui qui a été mélangé, 5,096,382 livres de tabac canadien.

Nos cultivateurs ont donc bénéficié considérablement de cette augmentation de l'utilisation du tabac canadien.

Maintenant, si l'on se demande à quoi tiennent ce développement de la production du tabac canadien et les progrès considérables réalisés dans la fabrication du produit indigène, on ne saurait répondre qu'en attribuant aux mesures prises par le gouvernement actuel, dès 1896. Dès cette époque, en effet, l'administration libérale, comprenant que l'industrie du tabac était destinée à prendre de grands développements dans le pays et à devenir une des industries nationales les plus importantes, fit tout en son pouvoir pour la protéger et l'encourager. Elle imposa un droit de 10 cents sur le tabac étranger; de plus, toujours dans le but de protéger le planteur du tabac canadien, l'honorable ministre du Revenu de l'Intérieur,

alors l'honorable M. Brodeur, fit passer une loi bienfaisante qui, du coup, détruisit un trust qui menaçait de s'implanter au Canada, et pour favoriser davantage les planteurs de tabac de ce pays, les fabricants furent autorisés à mélanger le tabac canadien avec le tabac de provenance étrangère, autorisation qui eut pour résultat une augmentation considérable dans la consommation du tabac canadien et qui eut aussi pour effet d'ouvrir les portes des fabriques de cigares à la feuille canadienne où son utilité commença à être reconnue; enfin, dans le but encore de faire progresser l'industrie du tabac et d'être utile aux planteurs de ce pays, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Fisher) confia à deux de nos concitoyens la mission de se rendre dans le Wisconsin pour y étudier sur place les méthodes des semis, plantation et dessiccation des tabacs et, plus tard, il fit venir au Canada M. Charlan, expert en tabac, dont les vastes connaissances dans cette industrie ont déjà rendu des services considérables.

Bientôt, si l'on continue la politique bienfaisante dont nous constatons déjà les magnifiques résultats, et en y apportant certaines modifications, notre tabac trouvera sur les marchés un écoulement facile qui sera pour cette industrie agricole, une source immense de revenus.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si nous examinons les causes spéciales du développement de l'industrie de la fabrication du tabac canadien, depuis 1896, il faut admettre qu'il est dû principalement à une disposition douanière qui fut alors adoptée, je veux dire l'élevation du droit sur la matière première étrangère.

Les adversaires de cette mesure invoquaient contre elle deux raisons dont la valeur était fort contestable: certains manufacturiers, ceux-là mêmes se servant exclusivement de matière première étrangère, disaient que les produits canadiens n'étaient nullement convenables pour les fins industrielles; d'autres prétendaient que cette augmentation de droits était au détriment des consommateurs. Mais les résultats ont prouvé d'abord que le produit canadien convenait parfaitement, puisque la production industrielle du tabac canadien a augmenté dans une proportion considérable (de mille pour cent, soit 400,000 à 5,000,000 de livres). Or, le juge en cette matière était le consommateur, et si, comme le prétendaient certains manufacturiers, le produit canadien n'eût rien valu, un tel résultat eût été absolument impossible.

Ensuite pour ce qui concerne le prix de l'article fabriqué, je dois dire qu'en dépit de l'augmentation du droit, le public a pu et peut encore acheter les tabacs sous toutes formes à des prix moindres que ceux payés avant l'introduction de la feuille canadienne dans l'industrie manufacturière. L'explication de ce fait est fort simple: il résulte de la différence de 30 cents par livre en faveur du produit fabriqué avec la matière première canadienne qui permet aux fabricants de cette feuille de vendre leur tabac à une moyenne de 25 cents par livre meilleur marché que ceux fabriqués avec la matière première étrangère. L'argument de qualité comparative a quelquefois été, et peut encore être mis en avant, mais le public, le seul juge en cette matière, en a fait justice, et de façon favorable aux produits canadiens. En effet, si la qualité eût fait défaut, ce tabac serait complètement disparu de la consommation, au lieu de faire les progrès énormes qu'on constate. Mais n'oublions pas qu'il faut plus que des mesures domaniales pour assurer l'avenir de cette industrie, tant au point de vue agricole qu'industriel. On commet souvent l'erreur de croire que le côté agricole de cette question est tout simple et on l'assimile généralement aux cultures ordinaires, tandis qu'au contraire la culture du tabac est une spécialité fort complexe.

Le tabac comme article de commerce est plutôt un résultat industriel qu'agricole, et si les progrès de nos planteurs de tabac ont été lents, c'est qu'ils n'ont pas suffisamment eu l'occasion favorable d'étudier les besoins si variés de l'industrie à laquelle ils destinent leurs produits.

Il est vrai que le Canada ne peut produire toutes les variétés de tabac, mais la diversité de production est cependant suffisante pour permettre d'éliminer de nos marchés une très grande partie des tabacs étrangers, tant pour la fabrication du tabac que pour celle des cigares.

Les besoins de cette industrie diffèrent considérablement, et si, jusqu'aujourd'hui, l'industrie des cigares n'a pas reçu avec autant de faveur le produit canadien, c'est que nos producteurs n'ont pas su reconnaître les besoins particuliers de cette industrie et s'attacher spécialement à la culture et aux soins particuliers qu'elle requiert. Je sais que la diffusion des renseignements nécessaires aux planteurs de tabac a été entreprise, et je tiens à re-

mercier l'honorable ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Fisher) des efforts qu'il a faits dans cette voie; mais j'espère que nous verrons prochainement ces efforts se produire sous la forme de moyens plus directs.

Il faudrait, d'après moi, faire comme dans d'autres pays, établir au milieu des planteurs mêmes des stations sous la direction d'experts chargés d'expliquer les procédés de traitement industriel requis par ce produit pour en faire un article de commerce encore plus convenable.

Et par station, je n'entends pas dire que le gouvernement devra nécessairement construire à ses frais des édifices où les expériences seraient faites, mais je crois qu'il ferait bien d'adoindre à son expert en chef, M. Charlan, trois ou quatre experts supplémentaires qui, dès l'été prochain, traitent d'installer dans les districts de production, où après avoir choisi un certain nombre de terres comme champs d'expériences, y inviteraient les cultivateurs des environs à venir bénéficier de leurs expériences et de leurs leçons.

Sous la direction de ces hommes éclairés, les cultivateurs devront atteindre un degré de perfection suffisant dans cette culture.

Mais il est une autre part qui tombe dans les attributions administratives. Les règlements régissant l'industrie manufacturière du tabac qui, lors de la révision du tarif en 1897, ont été amendés d'une façon pratique et avantageuse, en permettant le mélange des produits étrangers et canadiens, contiennent pourtant encore par leur nature certains obstacles au développement complet de l'industrie en ce qui concerne l'utilisation du produit canadien.

Les points particuliers auxquels je fais allusion sont l'octroi de licences spéciales pour la fabrication des tabacs étrangers, des tabacs mélangés et des tabacs canadiens exclusivement, et la distinction des produits par des estampilles de coloration spéciale à chacun d'eux.

Un tel état de chose ne me paraît pas raisonnable. Je croirais, au contraire, voir dans ce système plutôt un moyen de dépréciation du tabac canadien auprès du public, chez qui il existe encore, dans certaines parties du pays, des préventions non fondées contre le produit canadien.

La couleur de l'estampille ne devrait pas être regardée comme un certificat de qualité; ainsi, sous l'estampille noire indiquant le produit fabriqué de matière première étrangère, on rencontre des marchandises de qualité inférieure, pendant que, d'un autre côté, sous l'estampille verte indiquant le produit de la feuille canadienne, se rencontrent quelquefois les plus hautes qualités, ou tout au moins des qualités suffisantes pour donner entière satisfaction aux consommateurs chez lesquels on a pu vaincre le préjugé, comme le prouvent les statistiques citées au commencement de mes observations. Alors, pourquoi ce système de distinction? Pour qui? En faveur de qui? Et pourquoi le ministère du Revenu de l'Intérieur s'érige-t-il en juge et classifie-t-il ces produits?

Le public seul a le droit d'être juge de ses goûts, et ce système, loin de lui être favorable, l'induit plutôt à erreur en lui laissant supposer que le produit étranger est supérieur et, par là même, l'engage à payer cinquante pour cent plus cher un article qui est prouvé n'être pas supérieur au produit canadien.

Comme conclusion des observations que je viens de soumettre à la Chambre, je crois qu'il serait tout à fait rationnel d'abord d'amender l'acte du Revenu de l'Intérieur, de manière à mettre la fabrication des tabacs sous l'empire d'une seule licence pour chacune des classifications industrielles, comme fabriques de cigares, fabriques de tabac, etc., et à ne permettre que l'emploi d'une estampille uniforme.

Il me semble que, même au point de vue administratif, cette modification serait tout à fait avantageuse et faciliterait le contrôle et la perception du revenu. Quoi qu'il en soit, cette dernière considération devrait être mise de côté, même en supposant que le contraire se produirait, et cela en vue du grand bien qu'un tel changement doit nécessairement produire.

J'ajouterai que je croirais opportun de donner un nouvel essor et plus de confiance encore au capital engagé dans cette industrie, et par le fait même favoriser l'agriculture en élevant de nouveau le droit d'accise sur les tabacs étrangers entrant dans ce pays comme matière première pour les fins industrielles.

Encore une fois, on ne pourrait apporter trop de soin dans l'étude de cette question qui, pour moi, est d'une importance très grande, parce qu'elle touche à la fois aux intérêts agricoles et manufacturiers, ainsi qu'aux finances du pays, et je compte que le gouvernement modifiera sous le plus court délai l'acte du Revenu de l'Intérieur dans le sens que je viens d'indiquer.

LA COMPAGNIE PAQUET LIMITEE.

Encore D'Autres Quantités

DE LINGERIE

DE NOUVELLES MARCHANDISES ont été ajoutées à celles que nous avons déjà annoncées, et SAMEDI nous vous offrons des assortiments tout complets. La vente de la semaine dernière nous a débarrassés de plusieurs lignes, mais comme nous avions placé en réserve un grand nombre de marchandises pour lesquelles nous n'avions pu trouver de la place au rayon de la lingerie, nous nous attendons que les prochaines ventes vont créer de la sensation et dépasser tout ce qui s'est vu jusqu'ici. La balance de notre achat spécial de lingerie sera mise en vente SAMEDI. La qualité de ces effets est de beaucoup supérieure à ce qui s'est vu à Québec, surtout si l'on considère les prix auxquels nous vous les vendons. Nous pouvons nous vanter de ces offres qui prouvent, sans l'ombre d'un doute, que ce magasin peut vous montrer des marchandises de QUALITÉ EXCEPTIONNELLE et qu'aucun autre magasin du Canada ne peut surpasser. Nous vous invitons à comparer ces marchandises à celles que vous voyez ailleurs. C'est le moyen le plus sûr de vous convaincre du mérite et de l'excellence de nos offres. D'avance nous nous soumettons à la décision que vous rendrez.

La liste ci-dessous des occasions de SAMEDI indique que nous voulons faire des affaires. Parcourez-la avec GRANDE ATTENTION.

CACHE-CORSETS

Cache-corsets en joli coton batiste, toutes grandeurs, se boutonnant par devant, 6 rangées verticales d'insertion de dentelle torchon sur devant, bordure de même au col et aux emmanchures, prix régulier 30c; prix de cette vente, samedi, 18c.

PANTALONS POUR DAMES

Pantalons en coton importé, pour dames, points 23, 25 et 27, deux remplis de 1-2 pouce à piques à jour et bordure étroite de broderie sur chaque volant, prix régulier 37c; prix de cette vente, samedi, 25c.

CACHE-CORSETS

Cache-corsets en belle batiste blanche, toutes grandeurs, garnis de deux rangées de dentelle Renaissance et deux insertions de même, bordure en dentelle au col et aux emmanchures, prix régulier 60c; prix de cette vente, samedi, 35c.

PANTALONS POUR DAMES

Pantalons en beau coton Lonsdale, points 23, 25 et 27, incrustés de belle insertion de dentelle Valenciennes, dessins à nœuds d'amour, coupés très larges, 3 rangées de dentelle Valenciennes et bordure sur chaque volant, prix régulier \$1.50; prix de cette vente, samedi, 98c.

JUPONS POUR DAMES

Jupons en coton batiste, 38, 40 et 42 pouces de long, garnis de belle bordure en broderie suisse, sous-volant en coton, prix régulier \$1.00; prix de cette vente, samedi, 67c.

CHEMISES DE NUIT POUR DAMES

Chemises de nuit, en batiste anglaise, 56, 58 et 60 pouces de long, empiècement carré à rangées de remplis à piques à jour et insertions de dentelle torchon, col, empiècement et manchettes bordés de même, prix régulier \$1.15; prix de cette vente, samedi, 69c.

JUPONS pour DAMES

Jupons de beau coton anglais, doux, 38, 40 et 42 pouces de long, volant de linon à deux grappes de remplis, piques à jours, deux insertions de broderie, bordure de même, prix régulier \$2.10; prix de cette vente samedi \$1.39

CHEMISES DE NUIT POUR DAMES

Chemises de nuit, en batiste Lonsdale de qualité supérieure, 56, 58 et 60 pouces de long, empiècement à rangées de dentelle Valenciennes, garniture de ruban au col, prix \$2.25; prix de cette vente, samedi, \$1.45

- AVIS -
Maison E. Roumilhac

FONDEE EN 1875
Le plus grand Stock en Ville de
Vins, Liqueurs, Cognac,
Genièvre, Scotch, etc.,
Huile d'Olive, Conserves, etc.,
Fromages de Roquefort, Limbourg, etc.,
Spécialité de café.

Prix Spécial pour Hôtels et Restaurants
E. ROUMILHAC,
48-50 Côte du Palais,
QUEBEC.
Téléphone 1146.

Feuilleton littéraire de la VIGIE
Maitre Martin le tonnelier
Par HOFFMAN

No. 4
Paumgartner était tout ébahi de ces instances de maître Martin, car la confiance n'était point dans ses habitudes. On eût dit que le tonnelier avait sur le cœur quelque poids dont il voulait se débarrasser. Lorsque Paumgartner se fut assis de nouveau, et eut but un verre de vin, maître Martin commença :

—Vous savez, mon cher et digne ami, que ma brave femme, peu de temps après la naissance de Rosa, mourut des suites de l'accouchement. Ma vieille grand-mère vivait encore dans ce moment, elle était sourde et aveugle, pouvant à peine parler, paralysée de tous les membres, alitée jour et nuit, et si malade que je ne pense point que ce soit là ce qu'on peut appeler vivre. Ma Rosa venait d'être baptisée et ma nourrice tenait l'enfant sur ses genoux, dans la chambre où ma grand-mère était couchée. J'étais tout triste, mais lorsque je regardais la belle enfant, j'éprouvais un singulier mélange de joie et de chagrin ; j'étais si profondément ému que je me sentais incapable de tout travail ; et, muet, absorbé, je me tenais debout au chevet de la vieille grand-mère, que je trouvais heureuse d'être délivrée de tous les soins terrestres. Et comme mon regard se fixait sur son visage d'une extrême pâleur, elle eut tout à coup un sourire étrange, on eût dit que ses rides s'effaçaient, que ses joues livides se coloraient. Elle se redressa, étendit soudain son bras paralysé comme si elle eût été subitement douée d'une force prodigieuse, et d'une voix faible, mais douce, elle appela :

—Rosa ! ma chère Rosa !
La nourrice se lève et apporte l'enfant qu'elle berce dans ses bras. Mais, mon digne ami, imaginez mon étonnement, mon effroi quand la vieille, d'une voix claire et haute, dans le mode joyeux de maître Hans Berchler, hôtelier du Saint-Esprit, à Strasbourg, se mit à chanter cette chanson :

Rosa, belle enfant au teint frais,
Si tu veux garder tes attraits,
Suis le conseil de ta grand-mère :
Tu n'auras point de peine amère :
Ne donne qu'à Dieu seul ton cœur.
Garde-toi de l'esprit moqueur,
Des espérances insensées,
Et fuis les mauvaises pensées.
On t'apportera de sa part
Une maisonnette, œuvre d'art :
Il n'en est pas de plus splendide,
L'onde y coule pure et limpide
Et des anges aux ailes d'or
Sont rangés autour du trésor,
Mariant aux hymnes bénies,
Les plus suaves harmonies.

Quand tu verras dans ta maison
La maisonnette, ce beau don,
Au jeune homme qui te l'apporte,
Rosa, ne ferme pas ta porte,
Ne le laisse point sur le seuil,
Sache lui faire bon accueil
Et s'il réussit à te plaire,
Prends-le, sans consulter ton père.
La maisonnette sous ton toit
Sommet le bonheur à la loi,
Et la richesse y fait merveille.
Ouvre donc l'œil, ouvre l'oreille :
Et quand viendra l'heureux instant,
Sache reconnaître l'amant :
Car c'est lui que Dieu te destine,
Prends-le sous la garde divine.

Et lorsque sa chanson fut achevée, elle posa doucement, avec précaution, l'enfant sur la couverture du lit, et lui mettait sur le front sa main flétrie et tremblante, elle murmura des paroles inintelligibles ; mais le rayonnement de son visage indiquait bien qu'elle priait. Alors sa tête s'affaissa sur l'oreiller et au moment où la nourrice emportait l'enfant elle poussa un profond soupir : elle était morte.
—Voilà, dit Paumgartner, quand maître Martin eut cessé de parler, voilà une histoire bien étrange, mais je ne vois pas encore quel rapport il y a entre la chanson prophétique de la vieille grand-mère et votre idée obstinée de ne donner Rosa qu'à un maître tonnelier.
—Ah ! répondit maître Martin, quoi de plus clair pourtant ? La vieille, à sa dernière heure, illuminée par le Seigneur, a annoncé d'une voix prophétique ce

que doit faire Rosa pour soumettre le bonheur à sa loi. Le fiancé qui apportera dans la maison avec la maisonnette, œuvre d'art, la richesse qui doit faire merveille, qui donc voulez-vous que ce soit, sinon l'habile tonnelier qui aura bâti chez moi son chef-d'œuvre de maîtrise, sa splendide maisonnette, et dans quelle maisonnette l'onde coule-t-elle pure et limpide, si ce n'est dans un tonneau ? Et quand le vin fermente, n'entend-on pas son murmure, son bourdonnement, et ne sont-ce point là les hymnes bénies et suaves harmonies des anges ? Oui, oui, la vieille grand-mère n'a pas désigné d'autre futur qu'un maître tonnelier, et c'est à un maître tonnelier que je veux m'en tenir.

—Vous n'expliquez, dit Paumgartner, vous n'expliquez, maître Martin, la parole de la vieille grand-mère qu'à votre façon, mais j'ai beau faire, je ne puis accepter votre interprétation. Aussi veux-je persister à vous conseiller à vous remettre à la volonté du Ciel et au cœur de votre fille, car c'est d'elle en définitive que doit dépendre le bon choix.

—Et moi, interrompit Martin impatient, je persiste à dire une fois pour toutes que je n'aurai pas d'autre gendre qu'un bon tonnelier.

Paumgartner fut sur le point de se fâcher sérieusement de l'entêtement de maître Martin, mais il se contint et se leva en disant :

—Il se fait tard, maître Martin, cessons de boire et de discourir, l'un et l'autre me semblant inutiles maintenant.

Lorsqu'ils arrivèrent dans le vestibule, ils y trouvèrent une jeune femme avec cinq petits garçons dont l'aîné n'avait pas plus de huit ans et le plus jeune à peine dix mois.

Cette femme se lamentait et sanglotait. Rosa courut au-devant de son père et de Paumgartner en s'écriant :
—Ah ! mon Dieu ! Valentin est mort ! Sa femme est là avec ses enfants.
—Quoi ! Valentin mort ! s'écria maître Martin, consterné. Oh ! quel malheur ! Figurez-vous, mon cher et digne monsieur, ajoutez-le, en s'adressant à Paumgartner, que Valentin était le plus habile de mes ouvriers, et avec cela honnête et laborieux. Il y a quelque temps il s'est blessé grièvement avec l'erminette en travaillant à un grand tonneau ; le mal s'est empiré, il a eu un accès de fièvre violent, et voilà qu'il a succombé à la fleur de l'âge.

Maître Martin s'avança vers la pauvre veuve inconsolable, qui fondait en larmes et se lamentait d'être exposée à tomber bientôt dans le dénûment et la misère.

—Quoi, dit Martin, quelle idée avez-vous donc de moi ? C'est dans mes ateliers que votre mari s'est fait cette blessure mortelle et je vous abandonnerais dans le

besoin ! Non, vous faites désormais partie de ma maison. Demain ou quand vous voudrez, nous enterrons votre pauvre mari, et puis vous irez avec vos garçons habiter ma métairie à la Porte des Dames, où j'ai mon bel atelier en plein air et où je travaille tous les jours avec mes ouvriers. Là, vous pourrez veiller aux soins du ménage ; je ferai élever vos garçons, comme s'ils étaient mes propres fils. Et pour que vous sachiez bien mon intention, j'prends aussi chez moi votre vieux père ; c'était autrefois un bon ouvrier tonnelier, quand il avait encore le bras assez fort. S'il ne peut plus manier les maillets, la loloire, l'erminette ou travailler sur l'établi, il est encore capable de se servir du chassoir et de râler les cercles avec la plane. C'est entendu, il aura son couvert et son gîte chez moi, comme vous-même.

Si maître Martin n'avait retenu la veuve de Valentin, la malheureuse femme serait tombée évanouie, tant elle était souffrante et attendrie. Les aînés des enfants se pendirent à la veste du tonnelier, et les deux plus jeunes, que Rosa avait pris sur ses bras, lui tendaient les mains, comme s'ils avaient tout compris. Le vieux Paumgartner dit en riant, quoiqu'il eût des larmes dans les yeux :

—Maître Martin, il n'y a pas moyen de se ficher avec vous. Et il regagna le chemin de sa maison.

(A continuer.)

THE CANADIAN SHOE MACHINERY CO., Ltd.
ERNEST CARON
Directeur-Administrateur
Fabrique de Machines à cheville, à visser (Standard), "Sluggers, Loose Nailers, Heeler" et autres machines spéciales.
308 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.
Prompte attention à toutes commandes et réparations.
PHONE 2335

JEAN DROLET
BOUCHER DE LARD ET DE BŒUF...
No. 41, Marche Champlain
QUEBEC.
Lard frais et salé,
Bœuf frais et salé,
Jambon, Saucisson, Graisse,
Beurre, Œufs,
Viandes hachées, etc.

Garanti par le Gouvernement Canadien
FABRIQUE PAR E. W. PARKER
DISTILLATEUR - MONTREAL
Parker's
STANDARD
Whisky Blanc
LE PLUS PUR ET LE MOINS COLORE DES SPIRITUEUX.
GILLESPIES & CO., Seuls agents
12, rue St-Sacrement, Montréal.
Il a passé deux ans en entrepot

GAUDIAS POITRAS
RELIEUR
FABRICANT DE LIVRES BLANCS ET DE LIVRES A FEUILLETS MOBILES
8, RUE COLLINS, HAUTE-VILLE, QUEBEC
PHONE 1735

Archer & Co.
MARCHAND DE
BOIS et CHARBON
138-140, rue St-André
Téléphone 646

TAPISSERIES
De 2¹/₂ à \$4.00 la pièce
Nous ne craignons pas de dire que notre assortiment est le plus complet que vous puissiez voir.
Au-delà de 6,000 patrons
UNE VISITE et vous serez convaincu
Téléphone 2162
Pas de vieux patrons, du nouveau rien que du nouveau et du beau
MARIER & TREMBLAY
Coin des rues Desfossés et du Pont, Québec

TABAC
Rose Quesnel Champlain
A fumer, doux et naturel
TABAC
Champlain
A fumer et à chiquer

Téléphone No. 32
BOSWELL & BROTHER LTD
Bière et Porter
90-118, RUE SAINT-VALLIER, QUEBEC

GURNEY, MASSEY & Cie L^{tee}
MANUFACTURIERS
de
Fournaises et Poêles
387, RUE ST-PAUL
Montréal

PRIMEROS 10 CTS
POSITIVEMENT LES MEILLEURS CIGARES.
H. D. BARRY
Mfr. CIGARES
QUEBEC.
GOLD STAR 5 CTS

LA RÉGION DU LAC ST JEAN CANADA
20,000,000
acres d'excellentes terres à blé à 20° L'ACRE
UN PAYS ABONDANT EN EXCELLENTE FAUCONNERIE
EN BON BOIS À 190 MILLES
Seulement dans les plus beaux ports de mer de l'Amérique
UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES
RICHESSE DE POUVOIRS D'EAU
BEAU CLIMAT ET COMMUNICATIONS FACILES
POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER
RUE D'UNION, QUÉBEC, CANADA

CHAMPLAIN
TABAC a
FUMER ET CHIQUER
CONSERVEZ LES COUPONS
ROCK CITY TABACCO CO LTD QUEBEC

La guerre sainte

Il fallait s'y attendre. Mieux vaut maintenant que plus tard. Deux collèges agricoles auront servi de prétexte à la rupture de la paix armée entre l'Action Sociale et le Canada.

Avec arguments à l'appui, M. Omer Héroux, rédacteur du journal catholique, avait démontré que deux hommes politiques appartenant au parti ministériel, MM. C. E. Dubord, conseiller législatif, et O. E. Talbot, député fédéral—avaient en tort d'encourager les jeunes Canadiens-français catholiques à fréquenter le collège agricole protestant de Sainte-Anne-de-Bellevue.

M. Godfroi Langlois, rédacteur politique du Canada et député ministériel à l'Assemblée législative de Québec, a trouvé qu'il fallait "avoir le cerveau étroit pour donner de pareils avis."

Son tort a été de l'écrire dans son journal qui n'est pas... catholique, aux yeux de certaines gens, et d'en faire une "notule" éditoriale.

L'Action Sociale répond par une "note" de la Direction, avec un grand "D", ce qui est grave.

Voilà un casus belli dont on ne saurait prévoir les conséquences, car M. Godfroi Langlois est invité à donner des explications.

Au cas qu'il se fasse le défenseur de Sainte-Anne, il lui faudra compter avec le défenseur d'Oka.

A moins qu'il ne se dérobe par le silence, ce qui ne serait guère digne d'un Godfroi.

Enfin, nous aimons mieux que ce soit lui qui ait à répondre le premier à une sommation de nos laïques théologiens de Québec.

Nous allons voir comment il va riposter, tout en s'avertissant d'être prudent, très prudent, car les ergotages de ces messieurs peuvent le mener loin.

Entre nous, le grand tort de M. Langlois n'est pas d'avoir des opinions diamétralement opposées à celles de M. Héroux, mais d'avoir affirmé que ce dernier a le cerveau étroit.

Nos petits saints ne pardonnent pas de tels écarts de langage.

M. Langlois pourrait bien l'apprendre à ses dépens.

En attendant, nous voilà avec la perspective d'une querelle de principes, d'une guerre de religion, peut-être de races, à propos des fromages d'Oka et des beurres de Sainte-Anne.

C'est beau, la polémique.

Toujours drôle

Tout le monde connaît l'histoire de l'enfant qui chante ou siffle pour se donner du courage et ne pas se morfondre de peur en traversant un bois.

L'Événement suit la même tactique. Dès qu'une élection partielle a lieu, nous le voyons pendant toute la lutte chanter à ses amis que le peuple est pour le candidat conservateur.

Ce refrain, toujours le même, dure jusqu'à la veille du vote, alors que l'Événement devient moins serein et commence à douter du succès; son ardeur s'évanouit, et il tombe dans la mélancolie.

C'est encore ce qui vient de se produire à l'occasion des élections de Stanstead et de Huron-Ouest où, d'après l'organe du coffre, les conservateurs avaient les meilleures chances de succès.

Hier, la trompette de l'Événement s'étranglait; loin de s'occuper des succès probables des bleus, ce journal avait naïvement que les libéraux remporteraient vraisemblablement la victoire dans les deux comtés, et que d'ailleurs cette victoire n'aurait pour effet que de consoler le parti au pouvoir de ses récents échecs.

Le résultat des élections a été le suivant: Stanstead, qui avait pour représentant un libéral, a envoyé de nouveau à Ottawa un autre libéral, et Huron, qui était représenté par un conservateur, a lui aussi envoyé un libéral à Ottawa. Il ne reste donc au sénateur Landry et à l'Événement qu'une consolation, c'est de dire que le peuple ingrat n'apprécie pas leur vertu.

Mais venir parler d'échecs que les libéraux ont subis récemment, c'est vraiment vouloir se rire de ses lecteurs.

Où sont-ils donc, ces échecs? Est-ce parce que sur 18 députés de la Nouvelle-Écosse, le parti conser-

vateur a pu prendre un siège, quand il perdait celui de St-Jean, Nouveau-Brunswick? Est-ce parce que dans Nicolet, forteresse conservatrice, le Dr Turcotte, libéral, vient d'être élu par 500 voix de majorité? Est-ce que parce que M. Major, libéral, a été élu dans le comté de Labelle par acclamation pour remplacer le nationaliste Bourassa, l'allié du sénateur Landry?

Laissons de côté, maintenant, les 34 ou 35 victoires libérales au Fédéral depuis 1904, et voyons ce qui s'est passé pour le gouvernement provincial. Ne prenons que les dernières luttes.

Echecs sans doute que les victoires de Bellechasse, de Châteauguay, de Nicolet, de Montmorency, de Rimouski, où la coalition des Tories et des nationalistes s'est fait écraser par le vote populaire.

Allons donc, si vous respectez vos lecteurs, et si vous voulez regagner tant soit peu la confiance du public qui vous a désertés à bon droit depuis longtemps, si vous ne voulez pas démolir complètement vos amis, cessez donc, gens de l'Événement, d'être moins habileurs et blagueurs.

France-Canada

Le nouveau traité franco-canadien conclu par l'entremise des hon. MM. Fielding et Brodeur et qui est actuellement soumis à la ratification des chambres a été très bien accueilli par le peuple du Canada, mais, comme il devait être soumis à nos législateurs, l'opposition, qui l'a accepté en principe, ne pouvait faire autrement, par esprit de parti politique, que d'essayer d'en diminuer les mérites. Il n'aurait pas été juste de laisser les libéraux se réjouir tranquillement de leur succès, et c'est ainsi qu'on lui a découvert un grand défaut.

En obligeant, a-t-on dit, de transporter les marchandises directement de France en Canada ou du Canada en France, on va faire tort aux lignes de steamers qui partent de Liverpool pour venir en Canada ou réciproquement.

Que vaut cette objection? Il suffit de réfléchir un peu pour voir que, si l'on fait du commerce, c'est dans l'intérêt du producteur et du consommateur.

Il est de l'intérêt de l'un comme de l'autre que les frais de transport et de transbordement soient aussi bas que possible; or, quel était le moyen pour arriver à cette fin et aussi pour développer nos relations commerciales avec la France, oui, quel était le moyen pratique de réussir? N'était-ce pas de favoriser les lignes de steamers qui font directement le service entre ces deux pays?

Poser la question, c'est la résoudre, et jusqu'ici nous ne voyons pas en quoi l'élément anglais pourrait se plaindre. D'ailleurs les Anglais sont trop hommes d'affaires pour cela, puisque la seule ligne de steamers qui fait le service entre le Havre et le Canada est une ligne anglaise, la ligne Allan.

Nous profitons de l'occasion qui nous est fournie, et nous croyons être ici l'écho du public, pour demander à cette grande compagnie d'assurer sur la ligne du Havre un meilleur service; les traversées de 12, 13 et 14 jours sont trop longues et le confort que l'on donne au public voyageur laisse à désirer. Nous sommes convaincus que les MM. Allan, qui sont des hommes de progrès et qui vont probablement trouver dans le C.P.R. un compétiteur sérieux, vont prendre ces remarques en bonne part et qu'à l'avenir, grâce à l'encouragement que leur donne le traité franco-canadien il leur sera possible d'assurer entre Québec et le Havre un service plus rapide avec plus de confort pour les passagers.

Plusieurs délégations représentatives m'ont, depuis un certain temps et particulièrement dans le cours de cette semaine, fait l'honneur de demander que je ne porte candidat à la mairie de Québec. J'ai jusqu'ici répondu que je donnerais ma décision finale à la fin de cette semaine. De récentes circonstances ont notablement élargi le champ de nos disputes municipales, donnant aux prochaines élections un intérêt inusité, les rendant importantes même pour des influences du dehors; la question demande donc plus de réflexion qu'à l'ordinaire. Je prie en conséquence mes amis d'attendre encore un peu pour ma réponse définitive.

H. E. LAVIGUEUR.

Note de la rédaction.—Nous sommes informés que dans l'intervalle les requêtes en faveur de M. Lavigueur se couvrent rapidement de signatures.

Une lettre de M. Lavigueur

Québec, 24 janvier 1908.

Plusieurs délégations représentatives m'ont, depuis un certain temps et particulièrement dans le cours de cette semaine, fait l'honneur de demander que je ne porte candidat à la mairie de Québec. J'ai jusqu'ici répondu que je donnerais ma décision finale à la fin de cette semaine.

De récentes circonstances ont notablement élargi le champ de nos disputes municipales, donnant aux prochaines élections un intérêt inusité, les rendant importantes même pour des influences du dehors; la question demande donc plus de réflexion qu'à l'ordinaire. Je prie en conséquence mes amis d'attendre encore un peu pour ma réponse définitive.

H. E. LAVIGUEUR.

Note de la rédaction.—Nous sommes informés que dans l'intervalle les requêtes en faveur de M. Lavigueur se couvrent rapidement de signatures.

Sièges réservés

Le plan des sièges réservés pour la visite à Québec le 5 février prochain de Madame Lillian Nordica, et de l'Orchestre Symphonique de New-York sous la direction de Walter Damrosch, ouvre aujourd'hui chez l'éditeur de musique Arthur Lavigne, 68 rue St-Jean, où l'on pourra également se procurer des copies du programme de cette soirée. Les personnes éloignées de la ville pourront s'assurer leurs places à l'avance en transmettant leurs ordres par la maille à l'éditeur Arthur Lavigne.

Nos Maîtres canadiens

Nous voulons parler de nos maîtres en littérature. Ils existent. M. l'abbé Camille Roy, professeur du Séminaire de Québec, nous les a révélés dans une série d'études où la critique ne perd rien de ses droits en se faisant bienveillante et juste.

Nous ne savions pas notre domaine littéraire si fécond et si varié. Il nous fallait un explorateur persévérant, chercheur et averti comme l'abbé Roy pour nous le faire connaître, un peu à la façon de nos découvreurs et de nos coureurs de bois qui ont sillonné notre territoire en tous sens et l'ont ouvert à la civilisation et au progrès.

Résumer en une demi-heure notre vie littéraire de 1800 à 1850, en fixer le caractère, en dégager les enseignements, telle est l'œuvre de vingt années de travail consciencieux; l'auditoire d'élite qui se pressait à la séance publique de la Société du Parler Français, mardi dernier, ne s'en est guère douté peut-être, mais il importe d'en savoir gré à l'auteur comme d'une des meilleures actions qu'il pouvait accomplir.

C'est le *Gratuit* seuton, connu, toi-même, qui peut bien humilier mais ne saurait décourager, car le portrait fidèle de notre littérature nous la représente jeune, vigoureuse, exubérante de vie, chaste, quoique pauvrement vêtue. Elle a le présent et l'avenir pour remplir dans le monde sa mission artistique et moralisatrice. Puisse-t-elle n'y pas faillir!

Quant aux maîtres qui l'ont faite ce qu'elle est, ils ont droit à notre respect, à notre reconnaissance; leurs meilleures œuvres devraient être rééditées et répandues; leurs traits mêmes devraient être reproduits et popularisés par l'image. Les jeunes générations apprendraient à les connaître, à les aimer, à travailler comme eux à l'édification de la patrie canadienne.

Propos municipaux

Le *Soleil* a toujours les dernières nouvelles. Le budget municipal pour l'année terminée le 30 avril dernier s'est soldé par un surplus. Voilà à peu près huit mois que c'est publié. Le *Soleil* en réjouit bruyamment le 23 janvier.

Il y a belle lurette qu'on n'est plus surpris de ce surplus. Quand on ne fait rien, aucune amélioration publique valant la peine, quand on n'entretient pas même les rues, et qu'on augmente les taxes, il faudrait avoir la guigne pour aboutir à un déficit. D'ailleurs, ce ne sont pas les réformistes qui ont inventé les excédents. L'ère des surplus date de douze ans avant eux.

On défie le *Soleil* de donner le nom du prétendu cocher de place qui proteste dans ses colonnes contre la manifestation des cochers qui sont allés prier M. Lavigueur de se porter candidat à la mairie.

L'enthousiasme était unanime chez les manifestants. Nous regrettons de n'avoir pas la liste complète de ceux qui étaient présents; mais voici quelques noms qui comptent dans l'Association: MM. Ant. Gagné, président; Elie Jobin, Francis Arteau, Ang. Tanguy, Adolphe Simard, Arthur Lacombe, Danase Marois, Jos. Fréchette, Ch. Bédard, etc. Cela vaut bien les lettres anonymes pondues dans les bureaux du *Soleil*.

Quand un de nos amis réussit à faire passer quelque chose dans le *Soleil*, c'est toujours sous la rubrique de *tribune libre*, sous toutes réserves.

Pour l'échevin Huard, c'est différent. Sa prose melliflue s'y étale en tête des colonnes.

Le candidat de la *Libre Parole* a ses grandes et petites entrées dans l'organe du parti libéral! *Proh pudor!*

Hier soir au Conseil-de-Ville, l'échevin Lavigueur a donné avis de motion demandant la production de toute correspondance échangée avec M. J. L. Macdougall au sujet du rapport Robertson.

Son Honneur le maire est-il réellement sans nouvelles aucunes? Ce silence est plus que mystérieux.

Nouvelle importante

Un câblogramme adressé à MM. Taschereau, Roy, Cannon, & Cie, avocats de la Compagnie du Pont, reçu hier matin, annonce que le Conseil Privé a rejeté l'appel de la Québec Improvement Co., confirmant le jugement de la Cour d'Appel. Il s'agissait, on se le rappelle, d'une expropriation des terrains voisins du Pont de Québec sur la rive sud, pour lesquels on réclamait environ \$30,000 en capital et intérêt. La Compagnie du Pont avait perdu en première instance devant l'hon. juge Langlier, mais la Cour d'Appel et le Conseil Privé lui ont donné gain de cause.

C'est un succès pour l'hon. L. A. Taschereau, qui est allé lui-même plaider cette cause à Londres en décembre dernier, accompagné de M. Gus. Stuart comme conseil. L'hon. L. P. Pelletier, assisté de M. McMaster, était l'avocat de la Québec Improvement Co.

Nous souhaitons que ce précédent modère un peu les convoitises exagérées des propriétaires de terrains affectés par les travaux du gouvernement. Trop de gens ignorent les principes de l'expropriation pour fins d'utilité publique. Ils devraient se contenter d'un profit raisonnable sur la partie expropriée et de la plus-value donnée au reste du terrain par l'exécution des travaux.

Fidèle à la tradition févriste, la *Vérité* signale complaisamment à ses lecteurs un article de la *Revue du monde catholique* dénigrant l'épiscopat canadien. L'Action Sociale n'a pas protesté, et n'en fera probablement rien, ayant parmi ses rédacteurs l'un des écrivains de la *Vérité*.

Fantasia

Les raquetteurs ont publié un magnifique programme illustré. Un bijou de typographie moderne (entre parenthèse, imprimé à la VIGIE). Les nombreux portraits de jolis garçons qui en ornent les pages font les délices de ces demoiselles. Un surtout, en tige fourrée d'hermine. Dialogue entendu entre deux de ces romanesques: —Tiens! c'est le portrait de...! —Mais oui, c'est bien lui. Il a toujours son air *mean!*

Pendant l'instruction du procès Amyot vs Robitaille, celui-ci, appelé comme témoin, a émis des théories philosophiques tout à fait compliquées. Comme on avait quelque difficulté à le déchiffrer, il s'est expliqué à peu près en ces termes: —Il y a des gens qui se servent de termes génériques, d'autres de termes spécifiques. Ainsi, moi, tantôt je parle d'une manière concrète, tantôt d'une manière abstraite!

Hier soir, au Conseil-de-Ville, Son Honneur le maire a parlé d'une façon non moins subtile. L'échevin Verret l'ayant questionné sur la rampe courante, que les buvettes resteraient ouvertes jusqu'à minuit ce soir, il s'en est tiré par un *distingo* tout à fait distingué: —La question a été faite, mais il n'y a pas eu de demande! —Est-ce générique ou spécifique, concret ou abstrait? Quand est-ce qu'une question cesse d'être une demande, et vice-versa? Il y a là un cheveu bien difficile à saisir. Demande ou question, l'une ou l'autre suppose une réponse, et c'est justement ce que l'échevin Verret n'a pu saisir.

Fantasia

Les raquetteurs ont publié un magnifique programme illustré. Un bijou de typographie moderne (entre parenthèse, imprimé à la VIGIE). Les nombreux portraits de jolis garçons qui en ornent les pages font les délices de ces demoiselles. Un surtout, en tige fourrée d'hermine. Dialogue entendu entre deux de ces romanesques: —Tiens! c'est le portrait de...! —Mais oui, c'est bien lui. Il a toujours son air *mean!*

Pendant l'instruction du procès Amyot vs Robitaille, celui-ci, appelé comme témoin, a émis des théories philosophiques tout à fait compliquées. Comme on avait quelque difficulté à le déchiffrer, il s'est expliqué à peu près en ces termes: —Il y a des gens qui se servent de termes génériques, d'autres de termes spécifiques. Ainsi, moi, tantôt je parle d'une manière concrète, tantôt d'une manière abstraite!

Hier soir, au Conseil-de-Ville, Son Honneur le maire a parlé d'une façon non moins subtile. L'échevin Verret l'ayant questionné sur la rampe courante, que les buvettes resteraient ouvertes jusqu'à minuit ce soir, il s'en est tiré par un *distingo* tout à fait distingué: —La question a été faite, mais il n'y a pas eu de demande! —Est-ce générique ou spécifique, concret ou abstrait? Quand est-ce qu'une question cesse d'être une demande, et vice-versa? Il y a là un cheveu bien difficile à saisir. Demande ou question, l'une ou l'autre suppose une réponse, et c'est justement ce que l'échevin Verret n'a pu saisir.

Propos municipaux

Le *Soleil* a toujours les dernières nouvelles. Le budget municipal pour l'année terminée le 30 avril dernier s'est soldé par un surplus. Voilà à peu près huit mois que c'est publié. Le *Soleil* en réjouit bruyamment le 23 janvier.

Il y a belle lurette qu'on n'est plus surpris de ce surplus. Quand on ne fait rien, aucune amélioration publique valant la peine, quand on n'entretient pas même les rues, et qu'on augmente les taxes, il faudrait avoir la guigne pour aboutir à un déficit. D'ailleurs, ce ne sont pas les réformistes qui ont inventé les excédents. L'ère des surplus date de douze ans avant eux.

On défie le *Soleil* de donner le nom du prétendu cocher de place qui proteste dans ses colonnes contre la manifestation des cochers qui sont allés prier M. Lavigueur de se porter candidat à la mairie.

L'enthousiasme était unanime chez les manifestants. Nous regrettons de n'avoir pas la liste complète de ceux qui étaient présents; mais voici quelques noms qui comptent dans l'Association: MM. Ant. Gagné, président; Elie Jobin, Francis Arteau, Ang. Tanguy, Adolphe Simard, Arthur Lacombe, Danase Marois, Jos. Fréchette, Ch. Bédard, etc. Cela vaut bien les lettres anonymes pondues dans les bureaux du *Soleil*.

Quand un de nos amis réussit à faire passer quelque chose dans le *Soleil*, c'est toujours sous la rubrique de *tribune libre*, sous toutes réserves.

Pour l'échevin Huard, c'est différent. Sa prose melliflue s'y étale en tête des colonnes.

Le candidat de la *Libre Parole* a ses grandes et petites entrées dans l'organe du parti libéral! *Proh pudor!*

Hier soir au Conseil-de-Ville, l'échevin Lavigueur a donné avis de motion demandant la production de toute correspondance échangée avec M. J. L. Macdougall au sujet du rapport Robertson.

Son Honneur le maire est-il réellement sans nouvelles aucunes? Ce silence est plus que mystérieux.

Nouvelle importante

Un câblogramme adressé à MM. Taschereau, Roy, Cannon, & Cie, avocats de la Compagnie du Pont, reçu hier matin, annonce que le Conseil Privé a rejeté l'appel de la Québec Improvement Co., confirmant le jugement de la Cour d'Appel. Il s'agissait, on se le rappelle, d'une expropriation des terrains voisins du Pont de Québec sur la rive sud, pour lesquels on réclamait environ \$30,000 en capital et intérêt. La Compagnie du Pont avait perdu en première instance devant l'hon. juge Langlier, mais la Cour d'Appel et le Conseil Privé lui ont donné gain de cause.

C'est un succès pour l'hon. L. A. Taschereau, qui est allé lui-même plaider cette cause à Londres en décembre dernier, accompagné de M. Gus. Stuart comme conseil. L'hon. L. P. Pelletier, assisté de M. McMaster, était l'avocat de la Québec Improvement Co.

Nous souhaitons que ce précédent modère un peu les convoitises exagérées des propriétaires de terrains affectés par les travaux du gouvernement. Trop de gens ignorent les principes de l'expropriation pour fins d'utilité publique. Ils devraient se contenter d'un profit raisonnable sur la partie expropriée et de la plus-value donnée au reste du terrain par l'exécution des travaux.

Fantasia

Les raquetteurs ont publié un magnifique programme illustré. Un bijou de typographie moderne (entre parenthèse, imprimé à la VIGIE). Les nombreux portraits de jolis garçons qui en ornent les pages font les délices de ces demoiselles. Un surtout, en tige fourrée d'hermine. Dialogue entendu entre deux de ces romanesques: —Tiens! c'est le portrait de...! —Mais oui, c'est bien lui. Il a toujours son air *mean!*

Pendant l'instruction du procès Amyot vs Robitaille, celui-ci, appelé comme témoin, a émis des théories philosophiques tout à fait compliquées. Comme on avait quelque difficulté à le déchiffrer, il s'est expliqué à peu près en ces termes: —Il y a des gens qui se servent de termes génériques, d'autres de termes spécifiques. Ainsi, moi, tantôt je parle d'une manière concrète, tantôt d'une manière abstraite!

Hier soir, au Conseil-de-Ville, Son Honneur le maire a parlé d'une façon non moins subtile. L'échevin Verret l'ayant questionné sur la rampe courante, que les buvettes resteraient ouvertes jusqu'à minuit ce soir, il s'en est tiré par un *distingo* tout à fait distingué: —La question a été faite, mais il n'y a pas eu de demande! —Est-ce générique ou spécifique, concret ou abstrait? Quand est-ce qu'une question cesse d'être une demande, et vice-versa? Il y a là un cheveu bien difficile à saisir. Demande ou question, l'une ou l'autre suppose une réponse, et c'est justement ce que l'échevin Verret n'a pu saisir.

Propos municipaux

Le *Soleil* a toujours les dernières nouvelles. Le budget municipal pour l'année terminée le 30 avril dernier s'est soldé par un surplus. Voilà à peu près huit mois que c'est publié. Le *Soleil* en réjouit bruyamment le 23 janvier.

Il y a belle lurette qu'on n'est plus surpris de ce surplus. Quand on ne fait rien, aucune amélioration publique valant la peine, quand on n'entretient pas même les rues, et qu'on augmente les taxes, il faudrait avoir la guigne pour aboutir à un déficit. D'ailleurs, ce ne sont pas les réformistes qui ont inventé les excédents. L'ère des surplus date de douze ans avant eux.

On défie le *Soleil* de donner le nom du prétendu cocher de place qui proteste dans ses colonnes contre la manifestation des cochers qui sont allés prier M. Lavigueur de se porter candidat à la mairie.

AU BENNETT SEMAINE DU 27 JANVIER Trio Marno, Ce qu'il y a de plus amusant comme acrobates en Vaudeville PERROSTOI et son chien. DILL ET WARD, chant et danse de grand genre. UNA CLAYTON & CIE, "What's in a Name" VERNON, Nouveauté en Ventriloquie. COMTESSE RESSI & MONSIEUR PAULI, Artistes nouveau genre. QUARTETTE BASQUE, Chanteurs de grand opéra français Matinées tous les jours 2.30 h. Tous les soirs à 8.30 Prix : - - 15c, 25c. Prix : 15c, 25c, 35c, 50c.

Pour la Cuisine et Chauffage Du Gaz de la Cie Frontenac Le plus pur, le plus économique et contenant le plus de chaleur. Aucune réclamation ne sera faite à moins que les conditions ci-haut mentionnées existent. 140 RUE ST-JEAN TÉLÉPHONE 152

MANEGE MILITAIRE (GRANDE ALLÉE) MERCREDI SOIR, 5 FEVRIER A 8 HEURES GRANDE SOIRÉE DONNÉE PAR Madame NORDICA ET L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE NEW-YORK SOUS LA DIRECTION DE WALTER DAMROSCH

Grande reduction Stock de Cigares Sur notre immense Stock de Havanes et Domestiques POUR LES PROCHAINS QUINZE JOURS Vous êtes invités à examiner nos articles et à comparer nos prix. Spécialité de CIGARETTES EGYPTIENNES en boîtes de 10, 50 et 100. Nos marques de VINS IMPORTÉS sont les meilleures. H. BEAUTEY, 22 rue de la Fabrique Haute-Ville, Québec.

Dr. L. J. Montreuil Ex-Éleve des Hôpitaux de Paris et Berlin Spécialité: Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oufilles. No. 94 RUE ST-JEAN Heure de consultations: A.M. 10 à 12 heures P.M. 1 à 4, et 7 à 8 heures. Dr J. Eudore Parent Ex-Éleve des Hôpitaux de Paris Ex-interne de la Charité de Lyon SPECIALITE: Maladies Nerveuses et Mentales, (Épilepsie, Hystérie, Neurasthénie) BUREAU: 17 RUE ST-JEAN TELEPHONE 3144

BANQUE DE MONTREAL SUCCURSALE ST-ROCH COIN DES RUES DU PONT ET ST-JOSEPH DEPARTEMENT D'ÉPARGNES INTERET CREDITÉ 4 FOIS L'AN H. DES RIVIERES, GERANT. Beaux Lots a Vendre Sur l'avenue des Erables, à proximité du chemin Ste-Foy et de l'église Notre-Dame du Chemin, dans la municipalité de Notre-Dame, deux magnifiques lots à bâtir mesurant 60 pieds de front sur 125 de profondeur, avec ruelle de service en arrière. Bonne occasion pour construire résidence subventionnée ou maison de rapport en vue des fêtes de Centenaire. Pour conditions, s'adresser à A. B. à ce bureau.

Joseph P. TURCOTTE AVOCAT Étude: 195 rue St-Joseph.—Téléph. 2311 Résidence: 194 rue du Roi. PETER FRENCH AVOCAT 130, rue St-Pierre, Québec. Victoria Chambers. Tél. 727